

**COMITÉ CONSULTATIF
DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS
ET
AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION ET D'APPRENTISSAGE**

Procès-verbal de la séance du Comité consultatif des services aux élèves HDAA 2011-2012 de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 7 décembre 2011 à 19h15, à la salle Des Lys.

Représentants des parents		Présence	Absence
M ^{mes} Julie Drouin	Présidente	X	
Lise Morissette	Vice présidente	X	
Isabelle Poisson	Trésorière	X	
Carmen Poulin	Rep. Com. parents substitu	X	
Isabelle Tardif	Membre	X	
Isabelle Lamoureux	Membre	X	
Wilma Machado	Membre		X
Chantale Tétreault	Membre		X
Nathalie Nicopoulos	Membre	X	
Nancy Valiquette	Membre		X
Natacha Garcia	Membre	X	
Laurence Tois	Membre		X
Line Bourgault	Membre		X
Rezkia Robai	Membre		X
MM. Laurent Pellerin	Rep. Comité de parents	X	
Rachid Hacherouf	Membre	X	
Benoit Lapointe	Membre		X
Daniel Philippe	Membre		X
Représentants de la communauté			
M ^{me} Sophie Surprenant	Travailleuse sociale		X
M. Bertrand Legault	Représentant OPHQ	X	
Représentant des directions d'école			
M Serge Caron		X	
Représentante des enseignants			
M ^{me} Jocelyne Veilleux			X
Représentante des professionnels			
M ^{me} Stéphanie Brosseau		X	
Représentante du personnel de soutien			
M ^{me} Joanne Lapierre			X
Services des ressources éducatives			
M ^{me} Marie France Martinoli	Directrice adjointe	X	

1. Constatation du quorum

Madame Julie Drouin constate le quorum à 19h15.

2. Ouverture de l'assemblée et mot de la présidente

La présidente ouvre l'assemblée à 19h15.

M^{me} Drouin informe l'assemblée que M^{me} Chantal Tétreault a démissionné du comité EHDAA.

3. Adoption de l'ordre du jour

M^{me} Martinoli demande d'ajouter au point 8, le projet de chantier EHDAA. L'adoption de l'ordre du jour est proposé par madame Carmen Poulin et appuyé par monsieur Laurent Pellerin.

Un varia est ajouté à la demande Carmen Poulin soit, le congrès de l'AQETA.

4. Parole au public

M^{me} Evelyne Claire qui est la mère d'un enfant à l'école St-Romain informe le comité que l'ordre du jour de la rencontre de ce soir n'est pas sur le site internet de la CSMV.

M^{me} Martinoli s'assurera que l'ordre du jour des réunions soit sur le site internet à temps.

M^{me} Evelyne Claire a également manifesté le désir de s'impliquer dans le comité si une place de membre se libère.

5. Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2011

Les corrections suivantes sont apportées :

Au point 5, le nom de l'École Régional du Vent Nouveau est ajouté au dernier paragraphe.

L'adoption du procès-verbal est proposée par M^{me} Poulin et est secondée par Monsieur Hacherouf.

5.1 Adoption du procès-verbal du 19 septembre 2011

M^{me} Martinoli propose un nouveau libellé du point 10 et quelques précisions sont apportées. M^{me} Martinoli enverra le texte final à M^{me} Drouin afin qu'il soit ajouté au procès verbal du 19 septembre 2011.

L'adoption du procès-verbal est proposée par M^{me} Morissette et est secondée par M^{me} Tardif.

6. Service de surveillance au secondaire

Monsieur Bertrand Legault de l'OPHQ mentionne qu'aucun service de garde n'est offert au secondaire pour les enfants handicapés qui ne peuvent pas rester seuls à la maison jusqu'à l'arrivée d'un adulte. Cette situation représente une problématique pour plusieurs parents qui demandent ce type de service. Quelques services de garde existent au privé et dans des associations mais cela coûte cher car il n'existe aucun programme gouvernemental.

Toutefois quelques projets ont été mis sur pied. Ce sont des services appelés « Service de surveillance ». Le ministère de la Famille en finance une dizaine au Québec et le financement n'est pas permanent. Sur la Rive-Sud, le Centre quatre poches de Boucherville et la Maison Bétournay à St-Lambert offrent le service, mais ne sont pas financés.

Le 3 octobre dernier, des parents ont organisé une journée de réflexion avec l'ensemble des organismes offrant les services afin de réfléchir sur des solutions possibles pour l'organisation et le financement de services de garde. Une vingtaine d'organismes et d'écoles des quatre coins du Québec étaient représentés.

L'organisation des services de surveillance diffère des services de garde du primaire parce que le nombre d'élèves touchés est beaucoup plus petit. Souvent, pour offrir ce service, on doit regrouper la clientèle de plusieurs écoles au même endroit pour des questions d'efficacité et d'efficience, parce que le nombre d'enfants n'est pas assez élevé.

Selon les participants à la journée de réflexion, les écoles devraient avoir la responsabilité d'organiser les services. Elles pourraient décider de l'offrir elles-mêmes ou de s'entendre avec un ou des partenaires pour de l'offrir. Pour se faire, le gouvernement devrait financer ce programme.

Une rencontre a été organisée entre la Maison Bétournay et la CSMV afin de vérifier la possibilité d'organiser un partenariat. La CSMV est intéressée.

Afin d'aller de l'avant avec le projet, une analyse en profondeur du besoin doit être effectuée. Il faut déterminer le nombre d'enfants potentiels et faire un sondage auprès des parents avant de penser à la mise sur pied d'un tel service.

Actuellement les principales problématiques sont le financement et la situation géographique du service à offrir. En effet, la situation géographique peut-être un facteur majeur puisque la clientèle peut aussi provenir de l'extérieur du territoire de la CSMV.

M^{me} Lise Morissette nous informe qu'il y a un besoin pour ce type de service à l'école Mgr Parent et qu'également le projet sera abordé en janvier à la rencontre de la FCPQ (Fédération des comités de parents du Québec).

De même, M^{me} Carmen Poulin mentionne que ce sujet a été abordé à la dernière réunion des commissaires.

Les écoles spécialisées n'offrent pas de service de surveillance au secondaire et au primaire des possibilités de services de garde dans d'autres écoles sont offertes.

Monsieur Bertrand Legault rédigera une proposition d'appui au mouvement et la soumettra à la prochaine réunion du comité EHDA le 9 janvier 2012.

7. Budget du comité EHDA 2011-2012

M^{me} Martinoli informe le comité que le budget est de \$4 500 moins les dépenses présentées tardivement en juin dernier et qui seront imputées au budget 2011-2012. La date limite pour remettre une demande de remboursement de dépenses est le 1^{er} juin, afin que les dépenses soient imputées dans l'année en cours. Pour l'année 2011-2012 la date limite est fixée au 4 juin 2012. M^{me} Martinoli nous reconfirmera la date limite de remises des dépenses pour les années subséquentes.

8. Répartition des classes spécialisées et des projets spécifiques

M^{me} Martinoli distribue un document détaillant la répartition des services éducatifs offerts dans les écoles primaires pour 2012-2013. La description des services offerts par école est présentée à la page 3 aux points 1.1 à 1.10. Les projets d'intégration (classes spécialisées) sont indiqués dans le tableau des écoles en pages 2 et 3.

Pour le secondaire, la description des services offerts par école est présentée à la page 4 et la description des services se trouve aux points 1 à 17 à la page 4.

Les écoles spécialisées au primaire et au secondaire et leur spécialisation sont indiquées à la page 5.

De nouvelles classes spécialisées appelées « Phénix » destinées aux enfants avec des problèmes de psychopathologie ont vu le jour en 2010 soit, deux au secondaire et une au primaire.

8.2 Chantier EHDA

M^{me} Martinoli distribue un document intitulé « Chantier en adaptation scolaire - années scolaire 2012-2013 » et explique que l'évaluation des services a été faite en 2009-2010, l'élaboration et la consultation de la Politique en adaptation scolaire de la CSMV a été complétée en 2010-2011 et adoptée en juin 2011 par le conseil des commissaires.

En août 2011, le ministère de l'éducation et des loisirs (MELS) a émis les lignes directrices pour l'intégration scolaire des élèves EHDA. La priorisation des actions a été réalisée en septembre dernier et une rencontre nationale des gestionnaires portant sur les élèves EHDA a eu lieu en octobre dernier afin de s'assurer de la compréhension commune des encadrements.

Une présentation aux commissaires a eu lieu le 29 novembre 2011 concernant la création de trois comités de travail soit,

- 1- Répartition des ressources
- 2- Classement des élèves (selon leurs besoins)
- 3- Rôles et responsabilités

Le comité « Répartition des ressources » a pour mandat de convenir des principes et des modèles de répartition équitable des ressources financières et humaines disponibles au regard des particularités des élèves.

Le comité « Classement des élèves » doit établir une gradation des interventions favorisant une prise en charge adaptée à la situation de l'élève et développer un modèle d'organisation favorisant la réussite de tous les élèves en intégration, en classe spécialisée et en écoles spécialisée.

Le comité « Rôles et responsabilités » doit convenir des rôles et des responsabilités des différents acteurs rattachés à l'école et il doit également convenir de principes et de modèles d'intervention permettant d'assurer l'utilisation optimale des ressources spécialisées.

9. Pause

10. Régie interne du comité ÉHDAA

Le document de « Règles de régie interne » du comité est revu et des modifications sont apportées et discutées.

Les corrections seront effectuées et le document sera retourné par M^{me} Drouin aux membres du comité ÉHDAA pour ensuite être approuvé par le comité à la réunion du 27 février 2012.

11. Parole au responsable du comité de parents

M. Laurent Pellerin fait un résumé d'une présentation de M. Vocino de la CSMV sur les ratios d'élèves par classe selon les différents milieux scolaires lors d'intégration d'élèves en difficultés. Il en ressort que le ratio est d'environ un élève en difficulté pour 3 élèves réguliers.

Et donc, au primaire, l'inclusion d'élèves avec les codes 14 (Troubles graves de comportement), 50 (Ted) et 53 (Psychopathologie) dans une classe régulière fait changer le ratio de 26 à 23 élèves dans les classes en milieux défavorisés (niveaux 8,9,10) et de 29 à 26 dans les classes en milieux favorisés (niveaux 1,2,3).

La CSMV désire dépister le plus tôt possible les élèves avec les codes 14, 50 et 53. Les cas de TED explosent en Montérégie et M. Pellerin craint qu'il y ait moins de place en intégration pour les TED, les codes 14 et 53 et que ces enfants soient dirigés directement aux classes spéciales au lieu d'être intégrés.

De 2005 à 2009, il y a eu un recul de l'intégration des élèves ÉHDAA au Québec.

M^{me} Martinoli mentionne que selon elle, les services à cette clientèle devraient être supérieurs avec les ratios ajustés.

12. Parole aux membres

M. Laurent Pellerin informe les membres sur deux ouvrages intéressants découverts récemment soit,

Musique d'artiste de l'auteur Antoine Ouellette sur l'autisme, aux éditions Triptyque, 2011.

Article paru dans Le Devoir qui mentionne que l'Office des professions identifie la dyslexie comme un trouble mental. Mme Brodeur, doyenne de la faculté de l'enseignement de l'UQAM est cosignataire de cet article.

Il invite également les membres à regarder le film « Le mur » sur You Tube.

13. Varia.

Congrès AQETA

Madame Carmen Poulin nous informe que le congrès de l'AQETA aura lieu les 21, 22 et 23 mars prochain et que nous devons nous inscrire d'ici le 9 janvier 2012 afin de bénéficier de meilleurs tarifs d'inscription.

Coupures financières au CDI

Le programme du centre de jour du CDI pour les enfants handicapés de 21 ans et plus risque de subir des coupures budgétaires. Ce service permet entre autre aux parents de travailler.

Une pétition est en cours pour faire pression contre cette future coupure de service.

14. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 22h04 par Madame Carmen Poulin.

Rédigé par :

Mme Julie Drouin, Présidente

JD / ip